



Demande de la carte de 10 ans

Par **yyas**, le **01/07/2011 à 10:50**

Bonjour, rnje suis tunisien résident en France depuis septembre 2000 , en décembre 2007 je suis passé de statut étudiant diplôme en poche au statut profession libérale. rnle faite que je gagne pas assez et mes revenus sont aléatoire (4000 euro brut annuel les trois premières année et 13500 euros la dernière année).rn j ai entamé la recherche pour un travail supplémentaire, le problème c est que je trouve le travail et je commence déjà à travailler un jour après l employeur m informe qu on doit interrompre notre collaboration le faite que mon statut ne me donne pas le droit de travailler. rnJe sais pas quoi faire je dois déposer une demande de carte de résidence cette année dont je peut pas savoir les chance de son obtention . 11 ans déjà en France avec des cartes temporaire de un an et qui me bloque tout accé au marché du travail .

Par **mimi493**, le **01/07/2011 à 14:53**

Une carte temporaire de séjour donne le droit de travailler.